

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1038

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohammed Aouad Omar, menuisier auxiliaire (échelle V, 2e échelon, indice local 410) en service au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales (Hôpital Peltier) atteint par la limite d'âge et réunissant 30 ans 6 mois de services effectifs au 1er juillet 1963, est admis, pour compter de cette date, au bénéfice d'une allocation viagère d'ancienneté, payable trimestriellement et à terme échu, sur présentation d'un certificat de vie. M. Mohamed Aouad Omar aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 35 jours de salaire.